

PREMIER MINISTRE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail-Progress

COPIE

Décret n° 2025 - 209 du 3 juin 2025

portant nomination des directeurs départementaux à la direction générale du trésor

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la constitution ;
Vu la loi organique n°36-2017 du 3 octobre 2017 relative aux lois de finances ;
Vu la loi n° 2-2018 du 5 février 2018, déterminant les modalités de nomination aux hauts emplois et fonctions civils et militaires ;
Vu le décret n°2018-67 du 1^{er} mars 2018 portant règlement général de la comptabilité publique ;
Vu le décret n°92/011 du 20 février 1992 portant rectificatif du décret n°82-595 du 18 juin 1982 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;
Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre, chef du Gouvernement ;
Vu le décret n°2018-350 du 10 septembre 2018 portant délégation de pouvoir de nomination aux ministres à certains emplois et fonctions ;
Vu le décret n°2025-1 du 10 janvier 2025 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu le décret n°2025-57 du 5 mars 2025 relatif aux attributions du ministre des finances, du budget et du portefeuille public ;
Vu le décret n°2025-114 du 16 avril 2025 portant attributions et organisation de la direction générale du trésor

Sur proposition du ministre des finances, du budget et du portefeuille public.

DECRETE :

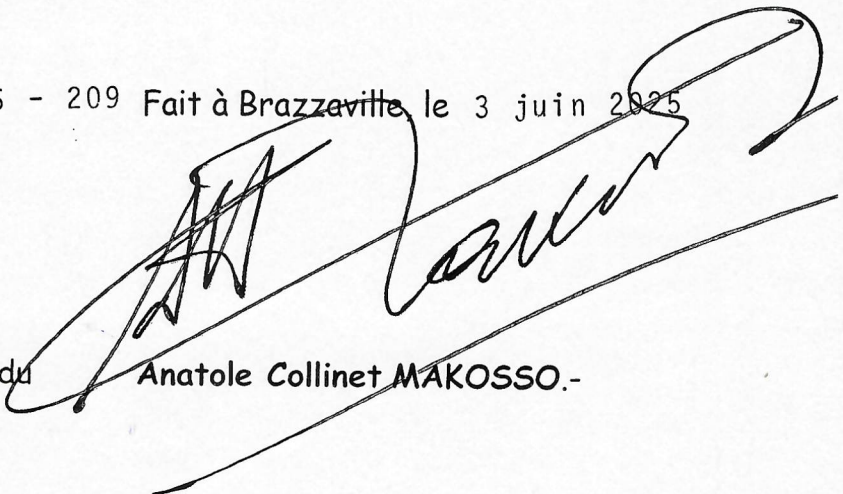
Article premier : Sont nommés directeurs départementaux à la direction générale du trésor :

1. Département de la Lékoumou:
MBAMA NGAPORO NGANDZALA EPOUMBOU
2. Département de la Likouala :
LOUMOUAMOU Christian Patrick
3. Département de la Sangha
EMPOURA François
4. Département de la Cuvette
OKOMBA NDATIEKE Flore
5. Département de la Cuvette ouest
NGAKOSSO OKANDZA Romily
6. Département des Plateaux
NGUEMBOU Patrice
7. Département du Pool
MISSONGO Jérôme
8. Département de la Bouenza
KOUATI Paul Pauvels
9. Département du Niari
BOUSSOUKOU Raymond
10. Département de Pointe-Noire
OMAMBI Guy Mesmin
11. Département de Nkeni-Alima
EHINI Cornelia
12. Département du Congo-Oubangui
NDION ATIPO Cerasse
13. Département du Djoué-Léfini
MOUANDA Emile

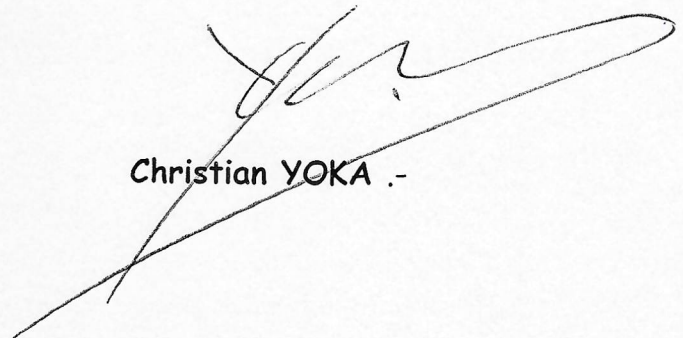
Article 2 : Les intéressés percevront les primes et indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés, sera enregistré et publié au journal officiel de la République du Congo./-

2025 - 209 Fait à Brazzaville le 3 juin 2025

Par le Premier ministre, chef du Gouvernement,  Anatole Collinet MAKOSSO.-

Le ministre des finances, du budget
et du portefeuille public,


Christian YOKA .-